

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le lundi huit juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en séance extraordinaire (article L.2121-12 du CGCT) s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation et la présidence de Monsieur Patrick DEGUISE, Maire.

Etaient présents : Mr. Patrick DEGUISE, Mme BONNARD, Mr. LEVY, Mr. LEFEBVRE, Mme MARINI, Mr. ROBICHE, Mme MARTIN, Mr. PRAQUIN, Mme NAOUR, Mr. FURET, Mr. TABARY, Mr. FOFANA, Mr. DURVICQ, Mme ASCENCAO, Mme ROLLAND, Mme GALLEY, Mme BEDOS, Mr. GARDE, Mr. ALABOUCH, Mr. CRINON, Mr BINDEL, Mr. Gérard DEGUISE, Mr. CANTENOT, Mme PACHOCINSKI, Mme DAUCHELLE, Mme RIOS (*présente à partir de 19h20, après le vote de la question n°4*), Mme MAREIRO, Mr. Laurent GUINIOT, Mme Christelle SIMON.

Absents et représentés : Mme QUAINON ANDRY par Mme MARINI, Mr. FRAIGNAC par Mr LEVY, Mme DE SOUZA par Mme BONNARD, Mme HUGOT par Mr. ROBICHE.

Absente et excusée: *Mme RIOS (absente jusqu'à la question n°4, après le vote)*

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Nbre de membres en exercice :	33
-------------------------------	----

Nbre de membres présents :	29
----------------------------	----

Nbre de votants :	33
-------------------	----

Convocation du 3 juin 2015

Compte rendu affiché le 10 juin 2015

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil a nommé pour secrétaire de séance Monsieur CRINON.

2. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE ET DESIGNATIONS DIVERSES

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, vu la démission au 26 avril 2015 de Monsieur Michel GUINIOT, élu de la liste « Noyon Bleu Marine », considérant que Madame Christelle SIMON a adressé par lettre du 27 avril 2015 sa candidature à la fonction de conseiller municipal vacant, considérant qu'il convient de désigner 1 membre pour occuper le siège devenu vacant au sein des commissions IV (*Culture et patrimoine*) et VI (*Sécurité et prévention*) ;

- **PROCEDE** à l'installation de Madame Christelle SIMON en qualité de Conseillère municipale de la ville de Noyon.

Après avoir, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décidé à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (32 votants - 32 voix pour) :

Article unique : **DESIGNE** Madame Christelle SIMON pour siéger au sein des commissions municipales ci-après :

- ⇒ Commission IV : culture et patrimoine
- ⇒ Commission VI : sécurité et prévention

CONVOCACTION A UN CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE - ARTICLE L2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a réuni le Conseil Municipal en séance extraordinaire afin qu'il se prononce **sur l'avenant de sortie de la convention pluriannuelle du Projet de Rénovation Urbaine de Noyon sur le quartier du Mont Saint Siméon (point n°4 inscrit à l'ordre du jour de la convocation)**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une procédure ouverte par le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2121-12) pour un motif d'intérêt général.

Les membres du Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu son exposé, reconnaissent à l'unanimité (32 votants - 32 voix pour) le caractère extraordinaire de cette séance.

Par ailleurs, sur proposition du Maire et entendu son rapport, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité (32 votants - 32 votants) la présentation de la question supplémentaire suivante :

⇒ **Acquisition de matériel informatique pour les écoles – Demande de subvention auprès de l'Etat.**

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2015 est approuvé à l'unanimité (32 votants - 32 voix pour).

N°4 RENOVATION URBAINE – CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE NOYON SUR LE QUARTIER DU MONT SAINT SIMEON - AVENANT DE SORTIE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, considérant la nécessité de préparer la clôture du Projet de Rénovation Urbaine de Noyon sur le quartier du Mont Saint Siméon, considérant la nécessité de contractualiser les dates limites de demandes de premiers acomptes et de soldes pour les opérations du PRU, considérant la nécessité de réajuster la maquette financière en conformité avec la phase opérationnelle du PRU, après en avoir délibéré et à l'unanimité (32 votants, 32 voix pour) :

Article 1 : **APPROUVE** le projet d'avenant de sortie de la Convention pour la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier du Mont Saint Siméon qui a été présenté en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué(e) à le signer.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ECOLES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, considérant les aides versées par l'Etat au titre de la réserve parlementaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 votants - 33 voix pour) :

Article 1 : **ADOPTÉ** le projet d'acquisition de matériels informatiques (ordinateurs portables et vidéoprojecteurs), destinées aux élèves des écoles primaires publiques.

Article 2 : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des fournitures		40 000,00 €	48 000,00 €
Subvention Etat (réserve parlementaire Sénat)	50%	20 000,00 €	
Financement de la Ville (solde)		20 000,00 €	

Article 3 : **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention.

Article 5 : **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée et à financer la part des travaux restant à la charge de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Patrick DEGUISE